

Objet : RD - Logement d'abord - Attribution d'un appel à projets pour la création d'une équipe pluridisciplinaire d'accompagnement sanitaire et social

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmais - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 038-25 C

objet **RD - Logement d'abord - Attribution d'un appel à projets pour la création d'une équipe pluridisciplinaire d'accompagnement sanitaire et social**

Gaëtan Pauchet, conseiller délégué chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que Grand Chambéry est territoire de mise en œuvre accélérée du logement d'abord depuis juin 2021.

En 2022, Grand Chambéry a lancé une étude sur les besoins en accompagnement des publics cibles du logement d'abord en associant les services de l'Etat, du Département et de l'Agence régionale de santé. L'étude conduite par le cabinet Espacité, dans le cadre d'un marché public, faisait apparaître le manque d'une solution d'accompagnement adapté. En effet, les publics cibles du logement d'abord ne trouvaient pas de solution de logement faute de dispositif pouvant les accompagner simultanément sur le volet sanitaire et le volet social de manière intensive.

En 2024, suite au dialogue de gestion avec la DIHAL (délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement), Grand Chambéry a obtenu des financements de l'Etat à hauteur de 277 400 € pour lancer une expérimentation quant à l'accompagnement des publics sans abri.

La commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage en date du 4 septembre 2024 a pris connaissance de l'intention de lancer un appel à projets dans ce cadre.

Le 16 octobre 2024, Grand Chambéry a donc lancé un appel à projets pour trouver un opérateur qui souhaiterait mettre en place une équipe pluridisciplinaire. Les objectifs sont notamment :

- l'accompagnement de 40 personnes sans domicile (à la rue, en squat, hébergées chez des tiers ou en hébergement d'urgence), dont 10 jeunes sans ressources avec des besoins accrus en termes d'accompagnement sanitaire (troubles psychiques et/ou addictions) et social,
- le caractère pluridisciplinaire de l'équipe d'accompagnement constituée a minima de travailleurs sociaux, infirmiers, d'un travailleur pair, et éventuellement d'un médecin, d'un conseiller en insertion professionnelle et d'un chargé de gestion locative.

Le 16 décembre 2024, Grand Chambéry a réceptionné deux projets associatifs en réponse à l'appel à projets. Un examen des mémoires techniques et financiers a été réalisé en partenariat avec les services de l'Etat. Les deux candidats ont proposé d'accompagner 20 à 25 personnes pour l'enveloppe financière disponible. La DIHAL a maintenu son souhait de financer cette expérimentation malgré le changement de calibrage du projet.

A l'issue de l'analyse menée, il est proposé de retenir la candidature du groupement constitué des associations Respects 73 et Le Pélican et de lui attribuer une subvention de 277 905 €. En effet, cette candidature répond au cahier des charges, particulièrement sur la notion d'accompagnement sanitaire des publics sans domicile. Le groupement proposé, la coopération inter-acteurs et les modalités de déclinaison opérationnelles sont retenues comme atouts de ce projet innovant.

La subvention attribuée sera versée selon les modalités suivantes :

- 70 % du montant de la subvention à la signature de la convention, soit 194 533 €,
- 20 % du montant de la subvention, soit 55 581 €, à la remise d'un tableau de bord des personnes accompagnées à 6 mois de la convention,
- le solde, soit 27 791 €, après la remise du bilan présentant les indicateurs de réalisation prévus dans la convention à venir.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2024/2025 conclue dans le cadre l'AMI 2 « Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord » signée le 11 octobre 2024,

Vu le dossier de réponse à l'appel à projets déposé par Respects 73 et le Pélican le 16 décembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de retenir le projet présenté par le groupement constitué des associations Respects 73 et Le Pélican,

Article 2 : d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 277 905 € à l'association Respects 73,

Article 3 : de dire que la subvention sera versée selon les modalités définies ci-dessus,
d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **038-25 C**

Objet de l'acte : RD - Logement d'abord - Attribution d'un appel à projets pour la création d'une équipe pluridisciplinaire d'accompagnement sanitaire et social

Classification Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 13 février 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250213-lmc1H33128H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33128H1

Date de transmission en Préfecture : 14 février 2025

Date de réception en Préfecture : 14 février 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 14 février 2025